

# PROCES -VERBAL

## Séance du 3 FEVRIER 2023

L'an deux mil vingt-trois le trois février à dix-huit heures quinze, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur GAILLARD Maire.

PRESENTS : M. GAILLARD, MME CHEBASSIER, M. PASSERIEUX, M. LACOSSE, MME LE BAIL, M. PAULLAC, MME BARRAU, M. FIDALGO, M. SENNAVOINE

EXCUSES : MME LE LAY (Procuration à MME CHEBASSIER)  
MME OLIVER (procuration à MME LE BAIL), M. LE LAY

SECRETAIRE DE SEANCE : MME BARRAU Mylène

### ORDRE DU JOUR

La lecture du compte-rendu de la séance précédente n'ayant fait l'objet d'aucune observation, ce dernier est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, monsieur le Maire indique qu'il a trois points à y rajouter, à savoir :

City Stade  
Automate à Pizzas  
Subvention 2023 Adelfa 33

### MARCHE VOIRIE 2023-2026

Dans le cadre de l'entretien de la voirie communale, monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de collaborer avec l'entreprise AZIMUT Ingénierie de Libourne qui a déjà travaillé sur la commune, notamment à l'occasion des travaux de sécurisation des départementales. Celle-ci serait chargée de l'élaboration, du suivi administratif et de la gestion du marché de travaux concernant la voirie de 2023 à 2026.

■ ■ Ce cabinet a établi un marché de maîtrise d'œuvre avec une enveloppe prévisionnelle de travaux  
■ ■ s'élevant à 80 000 € H.T par an, ce qui amènerait à une rémunération annuelle du maître d'œuvre  
■ ■ fixée à 2 900.00 € H.T, soit 3 480.00 € T.T.C

■ ■ L'intérêt de ce contrat est de ne pas rémunérer cet AMO à hauteur du montant des travaux, ce qui  
■ ■ ferait en moyenne 8 000 € par an avec un taux de rémunération courant de 10%. C'est ici  
■ ■ l'opportunité d'avoir un accompagnement de qualité sur les travaux de voirie à un coût moindre.

■ ■ Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer l'acte d'engagement de  
■ ■ maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'ingénierie AZIMUT, s'élevant à 3 480.00 € T.T.C par an sur 4  
■ ■ ans (2023/2026).

■ ■ Le Conseil Municipal émet à l'unanimité un avis favorable pour la signature de cet acte  
■ ■ d'engagement avec le Cabinet AZIMUT

### Budget INVESTISSEMENT

■ ■ Monsieur le Maire présente aux élus un tableau qui retrace les orientations budgétaires  
■ ■ d'investissement 2023 de tous les projets souhaités par le Conseil Municipal.

■ ■ Celui-ci indique pour chacun d'entre eux, le coût et les financements possibles, notamment pour :

- ■ - La plaine du Castéra
- ■ - L'éclairage public en LED phase 2
- ■ - Travaux de voirie 2023/2026
- ■ - Vidéosurveillance phase 2
- ■ - Rénovation Energétique des bâtiments communaux
- ■ - Acquisition de terrains

■ ■ Si la totalité de ces projets devait être engagée, le coût total serait d'environ 924 500 € TTC avec à  
■ ■ peu près 439 000 € de subventions, soit un reste à financer pour la collectivité de 485 500 €.

■ ■ Monsieur le Maire demande donc au conseil Municipal l'autorisation de déposer les différentes  
■ ■ demandes d'aides possibles auprès de l'état et du Département, à savoir :

■ ■ - ***Rénovation Energétique des Bâtiments***

■ ■ Fonds Vert 437 997 €

■ ■ DETR 175 000 €

■ ■ - ***Remplacement Eclairage Public en LED***

■ ■ Fonds Vert 70 907 €

■ ■ - ***Restructuration de l'école***

■ ■ DETR 280 000 €

■ ■ - Département 217 832 €

- **Vidéosurveillance phase 2**  
DETR 3 431 €
  
- **Plaine du Castéra**  
Fonds Vert 16 000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches administratives nécessaires pour avancer dans ces projets

Selon la réponse des demandes d'aides faites auprès de l'état et du Département, ces dossiers seront démarrés ou reportés, le reste à financer fera l'objet d'une demande d'emprunt

### **Projet création City Stade**

Monsieur le MAIRE informe le Conseil Municipal de certaines difficultés dans l'utilisation du déca Park par les adolescents pour lesquels les structures ne sont pas adaptées, ces dernières étant réservées aux enfants de 2 à 12 ans.

Monsieur SENNAVOINE indique que dans le cadre des jeux olympiques 2024 organisés à Paris, des fonds de dotation sont créés pour soutenir des projets d'intérêt général notamment sportifs, qui utilisent l'activité physique et sportive comme outil d'impact social pour les jeunes et moins jeunes.

Il a donc demandé auprès d'un fabricant spécialisé un devis pour l'étude de la création d'un city stade rue de la Lagotte, celui-ci s'élevant à 92 000 € H.T.

Monsieur le Maire demande donc aux élus l'autorisation de pouvoir engager les démarches administratives pour ce projet et de constituer les dossiers de demandes de subventions.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

Département (8 %)	7 360.00 €
Agence Nationale du sport (72 %)	66 240.00 €
Autofinancement – Fonds propres	18 400.00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager les démarches administratives nécessaires à la création d'un city stade et à constituer les dossiers de demandes de subventions auprès du Département et de l'Etat.

### **Implantation d'un Automate à pizzas**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré un élu de la commune de Pian-sur-Garonne, directeur du site Just Queen sur Bordeaux, pour un projet d'implantation d'un distributeur de pizzas sur la place des tilleuls.

■ ■ Il propose une livraison quotidienne depuis l'atelier de fabrication, de pizzas fraîches afin de garantir  
■ ■ un suivi optimal de cet automate.

■ ■ Monsieur le Maire sollicite donc l'avis du Conseil Municipal pour cette implantation sur la place  
■ ■ des tilleuls.

■ ■ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis défavorable à l'implantation d'un automate à  
■ ■ pizzas sur la place des tilleuls, afin de ne pas pénaliser la pizzeria installée sur notre commune depuis  
■ ■ plusieurs années.

### ■ ■ **Taxe GPSO (Grand Projet Sud-Ouest) – LGV Bordeaux - Toulouse et Bordeaux – Dax**

■ ■ Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la mise en place d'une nouvelle taxe dès le 1<sup>er</sup>  
■ ■ janvier 2023 pour financer la future ligne à grande vitesse entre Bordeaux - Toulouse et Bordeaux -  
■ ■ Dax.

■ ■ Sont concernées toutes les communes qui sont situées à moins d'une heure de voiture d'une gare  
■ ■ desservie par la future LGV.

■ ■ Les personnes assujetties à cette taxe seront les redevables de la taxe foncière, de la taxe d'habitation  
■ ■ pour les résidences secondaires, ainsi que les entreprises payant la cotisation sur la taxe foncière.

■ ■ Monsieur le Maire rappelle le coût de ce projet qui s'élève à 15 milliards d'euros, qui permettra de  
■ ■ faire gagner une heure de trajet entre Bordeaux et Toulouse, et 20 minutes entre Bordeaux et Dax.

■ ■ Il précise également que ce projet serait financé à hauteur de :

- ■ – 40 % par l'Etat,
- ■ – 40 % par les collectivités, les régions Aquitaine et Occitanie
- ■ – Et 20 % par l'Union Européenne.

■ ■ Devant cet exposé, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité,  
■ ■ CONTRE cette nouvelle taxe

### ■ ■ **Subvention ADELFA 33**

■ ■ Le Président de cette association a sollicité Monsieur le Maire afin d'obtenir pour l'année 2023  
■ ■ notre adhésion à la campagne de lutte contre la grêle en liaison avec les services de météorologie  
■ ■ nationale.

■ ■ La solution proposée est la pose de générateurs composés d'iodure d'argent

■ ■ Après discussion, le Conseil Municipal décide de ne pas répondre favorablement à cette demande.

## Points des Adjointes

Madame CHEBASSIER précise que dans le cadre des scènes d'été de nombreux artistes seront en tournée dans les communes girondines et proposeront différents festivals et spectacles.

Ces animations étant financées à hauteur de 50% par le Département, elle demande au conseil municipal s'il souhaite faire le choix avant le 28 février d'une animation sur Caudrot.

Plusieurs thèmes sont proposés : Animations musicales, danses, spectacles divers, etc...

Un spectacle de voltige d'une durée de 50 minutes comprenant 7 artistes a retenu son attention qui reviendrait à la commune à 2000 €.

Pas besoin de matériel, seulement un espace de 15 mètres de long où l'on peut mettre le lieu dans le noir, pas d'éclairage

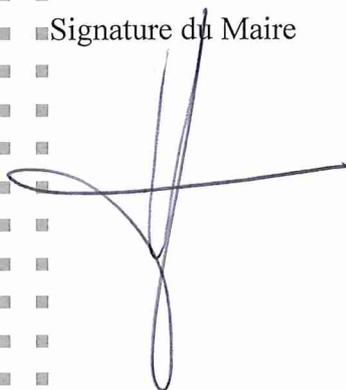
Après débat, le conseil municipal y est favorable à l'unanimité, et souhaiterait proposer cette animation au stade de la Lagotte.

Madame Chebassier va se rapprocher des organisateurs, afin de connaître les dates de leur disponibilité

Autre animation possible et proposée : une soirée cinéma en plein air.

La séance est levée à 20 heures.

Signature du Maire



Signature du secrétaire de séance



